

Autres modalités d'inscription.

- Les apprentis, les étudiants, les élèves fréquentant un établissement hors contrat :

Ces élèves doivent se procurer un dossier d'inscription au transport au format papier auprès de leur établissement scolaire et/ou rédiger un courrier explicatif et le transmettre à l'Antenne régionale des transports interurbains et scolaires de l'Ain.

- Les élèves n'étant pas scolarisés dans leur établissement public ou privé de rattachement ou les élèves de SEGPA :

Ces élèves doivent se procurer un dossier d'inscription au transport au format papier auprès de leur établissement scolaire et le transmettre à l'Antenne régionale des transports interurbains et scolaires de l'Ain.

- Les élèves internes :

Qui souhaitent renoncer à la bourse de transport au profit d'une carte de transport scolaire doivent se procurer un dossier d'inscription au transport au format papier auprès de leur établissement scolaire et/ou rédiger un courrier explicatif et le transmettre à l'Antenne régionale des transports interurbains et scolaires de l'Ain.

ANTENNE REGIONALE DES TRANSPORTS
INTERURBAINS ET SCOLAIRES DE L'AIN
45 avenue Alsace Lorraine – BP 10114
01003 BOURG EN BRESSE Cedex